

## **DELIBERATION N° 2006/01-02 - ACOMPTE SUR SUBVENTION 2006 AU C.C.A.S.**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Ludres demande un acompte de 150 000 € sur la subvention communale de 2006. En effet, les recettes attendues pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2006 ne suffiront pas à couvrir les dépenses de cette même période.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de 150 000 € sur la subvention 2006 destinée au CCAS de Ludres sous la forme de trois mensualités de 50 000 €.
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2006.